

Annexe 4 – Résolution 8.13 – Nomination de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

Les Parties à l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Considérant les dispositions du premier Plan de gestion de l'Accord Pelagos, adopté lors de la deuxième Réunion des Parties tenue du quinze au seize septembre deux-mille-quatre à l'Ile d'Elbe (Italie), relatives au développement d'une structure administrative ou de gestion adéquate, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle dudit Accord (résultat 4 de la ligne d'activité ADM thème 1 « mise en place des structures de gestion au niveau tripartite »), notamment au travers de :

- la Réunion des Parties ;
- les Points focaux nationaux ;
- le Comité scientifique et technique ;
- le Secrétariat permanent ;

Rappelant l'article 14 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties qui stipule que « *Le Secrétariat permanent est constitué de deux personnes au maximum, dont l'une est le Secrétaire exécutif, chef du Secrétariat permanent [...]* » ;

Rappelant la résolution 6.2 de l'Accord Pelagos relative à l'amélioration de la gouvernance adoptée lors de la sixième Réunion des Parties tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant la résolution 6.4 de l'Accord Pelagos relative au statut du Secrétariat permanent adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties tenue le dix-neuf juillet deux-mille-seize à Gênes (Italie) ;

Rappelant la résolution 6.7 de l'Accord Pelagos relative au support administratif au Secrétariat permanent, adoptée lors de la cinquième Réunion des Points focaux nationaux tenue le vingt janvier deux-mille-dix-sept à Monaco ;

Considérant la lettre de démission de l'Adjoint au Secrétaire exécutif, Monsieur Maxime Trapani, prenant effet dès le premier avril deux-mille-vingt-deux ;

Rappelant les résultats de la première procédure pour le recrutement de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et l'avis de recrutement (offre d'emploi n° Pelagos/OE/2022-01) publié le vingt-huit février deux-mille-vingt-deux avec échéance le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-deux et ne particulier :

- la résolution 8.2 de l'Accord Pelagos et la lettre Réf. OM/CF/2022-09 du six mai deux-mille vingt-deux, contenant la nomination de Mme Serena Sanna au poste d'Adjointe au Secrétaire exécutif et son email de renonciation ;
- la lettre Réf. OM/CF/2022-14 du douze mai deux-mille vingt-deux, contenant la nomination au poste d'Adjoint au Secrétaire exécutif de Mme Nadia Ouali Alami et son email de renonciation ;

Considérant la décision des Points focaux nationaux de republier l'avis de recrutement (offre d'emploi n° Pelagos/OE/2022-02), le trois juin deux-mille-vingt-deux avec échéance le dix-sept juin deux-mille-vingt-deux ;

Rappelant la décision de la 2^{ème} Commission de pré-sélection (Annexe 1), tenue par échange

d'e-mail le vingt-deux juin deux-mille-vingt-deux, ayant présélectionné une seule candidate pour le poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos :

Rappelant la délibération de la 2^{ème} Commission d'évaluation (Annexe 2), tenue le dix-neuf juillet deux-mille vingt-deux par vidéoconférence :

1. *décident* de nommer Madame Viola Cattani, en qualité d'Adjointe au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Annexe 1

Décision – 2ème Commission de pré-sélection de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

La 2ème Commission de présélection de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé

« Accord Pelagos » ;

Rappelant la résolution 6.5 de l'Accord Pelagos relative à la nomination du personnel du Secrétariat permanent, adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties, tenue le dix-neufjuillet deux-mille-seize à Genès (Italie) ;

Considérant la lettre de démission de Monsieur Maxime Trapani prenant effet à partir du premier avril deux-mille-vingt-deux ;

Rappelant la procédure identifiée par les Points focaux nationaux pour le recrutement de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et l'avis de sélection (offre d'emploi n°Pelagos/OE/2022-01) publié le vingt-huit février deux-mille-vingt-deux avec échéance le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-deux ;

Considérant les résultats de la première procédure de sélection et la décision de la part des Points focaux nationaux de rouvrir l'avis de sélection (offre d'emploi n° Pelagos/OE/2022-02), publié le trois juin deux-mille-vingt-deux avec échéance le dix-sept juin deux-mille-vingt-deux :

1. *rappelle* que la présente décision est adoptée dans le cadre du deuxième Comité de pré-sélection de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, qui a souligné le manque de candidats adaptés et que pour cette raison présélectionne les candidatures sur la base de critères d'évaluation inférieurs à ceux précédemment demandés ;
2. *examine* les deux candidatures reçues tel que reportés en appendice 2 et établie ce qui suit :
 - *considère* admissible à l'évaluation et éligible la candidature de Madame Viola Cattani, car elle comprend tous les documents requis dans l'appel d'offre. Le profil de la candidate semble être adapté au poste d'Adjoint (e) au Secrétaire exécutif du fait de sa formation initiale et des missions exercées depuis Juin deux mille dix-neuf ;
 - *considère* non admissible à l'évaluation la candidature de Madame Paula Bongiorno car incomplète. Cette lacune ne permet pas l'évaluation de la candidature ;
3. *invite* le Secrétariat permanent à soumettre la présente décision aux Points focaux nationaux.

Appendice 1 — Composition de la 2^{ème} Commission de pré-sélection

Présidence

Monsieur Eric Béraud

Délégation italienne

Monsieur Giancarlo Lauriano

Délégation française

Madame Elsa Jantet

Délégation monégasque

Madame Armelle Roudaut-Lafon

Appendice 2 – Examen des candidatures

#	Candidat	Nota/Note
1	BONGIORNI Paula	Non admise à l'évaluation
2	CATTANI Viola	Admise à l'évaluation et recevable

Annexe 2

Délibération de la 2^{ème} Commission d'Évaluation relatif à la sélection de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

La 2^{ème} Commission d'Évaluation établie afin de procéder à la sélection de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos (Annexe 1), tenue le dix-neuf juillet deux-mille-vingt-deux entre quinze heures et quinze heure trente-cinq par vidéoconférence :

Rappelant la résolution 6.4 de l'Accord Pelagos relative aux statuts du Secrétariat permanent, adoptés lors de la Réunion extraordinaire des Parties, tenue le dix-neuf juillet deux-mille-seize à Genès (Italie) ;

Considérant la lettre de démission de l'Adjoint au Secrétaire exécutif Monsieur Maxime Trapani prenant effet à partir du premier avril deux-mille-vingt-deux ;

Rappelant les résultats de la première procédure pour le recrutement de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et l'avis de recrutement (offre d'emploi n° Pelagos/OE/2022-01) publié le vingt-huit février deux-mille-vingt-deux avec échéance le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-deux et ne particulier :

- la résolution 8.2 de l'Accord Pelagos et la lettre Réf. OM/CF/2022-09 du six mai deux-mille vingt-deux, contenant la nomination de Mme Serena Sanna au poste d'Adjointe au Secrétaire exécutif et son email de renonciation ;
- la lettre Réf. OM/CF/2022-14 du douze mai deux-mille vingt-deux, contenant la nomination au poste d'Adjoint au Secrétaire exécutif de Mme Nadia Ouali Alami et son email de renonciation ;

Considérant la décision des Points focaux nationaux de republier l'avis de recrutement (offre d'emploi n° Pelagos/OE/2022-02), le trois juin deux-mille-vingt-deux avec échéance le dix-sept juin deux-mille-vingt-deux ;

Rappelant la décision de la Commission de pré-sélection, tenue par échange d'e-mail le vingt-deux juin deux-mille-vingt-deux, ayant présélectionné une seule candidate pour le poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos :

1. *identifie* la candidate Madame Viola Cattani en tant qu'éligible au poste d'Adjointe au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos ;
2. *invite* le Secrétariat permanent à soumettre les résultats de l'évaluation à la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 1 – Composition de la 2^{ÈME} Commission d'Évaluation

Présidence RdP

M. Oliviero Montanaro

Présidence CST

M. Eric Béraud

Délégation française

M. Florian Expert

Délégation monégasque

Mme Céline Van Klaveren-Impagliazzo

Délégation italienne

Mme Silvia Sartori